

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

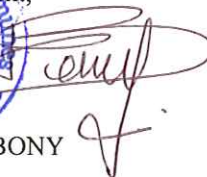
Considérant le tableau des effectifs,


Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- 1) la création du poste suivant :
 - Rédacteur : 1

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 25 MAI 2010
Et de la publication le : 25 MAI 2010
Le Président,

François BONY



Le Président,

François BONY



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	25/05/2010
Accusé réception le	25/05/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-21 CC\$M